

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Noms	Fonction	Présents	absents	Procurations
Mme. Patricia ROSA	Maire	X		
M. Willy EGARD	1 ^{er} Adjoint	X		
Mme Christiane MORET COSTAFROLAZ	2 ^{ème} Adjoint	X		
M. Yvon GUERRIER	3 ^{ème} Adjoint		X	M. EGARD
M. Gwénaél RUAU	4 ^{ème} Adjoint	X		
M. Nicolas BONHOMME	Conseiller Municipal	X		
Mme Laurence BOURSE	Conseillère Municipale		X	M. EFFRANCEY
Mme Laurence CHEMIN	Conseillère Municipale	X		
Mme Nadine CLERC	Conseillère Municipale		X	G. RUAU
M. Pierre EFFRANCEY	Conseiller Municipal	X		
M. Christophe GREFFOZ	Conseiller Municipal		X	
M. Patrick JOUBERT	Conseiller Municipal		X	
Mme. Aline LESENEY	Conseillère Municipale	X		
Melle Marlène MANGIN	Conseillère Municipale		X	
Mme Michèle RONCHIETTO PASSY	Conseillère Municipale	X		
Mme Hélène ROUX	Conseillère Municipale		X	M. BONHOMME
Mme Christiane SIFFOINTE	Conseillère Municipale	X		
M. Georges THIBAUT	Conseiller Municipal		X	Mme ROSA

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 15

Madame Christiane MORET a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Autorisation donnée au Maire de signer la convention avec l' E.S.F. des Carroz d'occupation temporaire des emprises des parcelles cadastrées section B n° 2206 et 2207

Convention d'occupation du domaine privé de la commune pour l'implantation d'un jardin des neiges

Dans le cadre de son activité jardin des neiges pour l'initiation du ski auprès des jeunes enfants, l'E. S. F. demande à la Commune la mise à disposition des parcelles communales cadastrées section B n° 2206 et 2207 au lieudit « Combes Grand ».

Conformément au Code Général de la propriété des personnes publiques, article L.2122-1 et suivants, le Conseil Municipal accepte par convention d'occupation temporaire, à titre précaire et révocable de mettre à disposition de L'E.S.F. le terrain évoqué ci-dessus pour la saison d'hiver 2008/2009, soit du 15 décembre 2008 au 30 avril 2009, moyennant une redevance de 276 €.

Convention d'occupation du domaine public de la commune pour l'implantation d'une zone de rassemblement

En raison du chantier de construction immobilière à proximité de l'E.S.F. cette dernière a sollicité de la part de la Commune la possibilité d'implanter sa zone de rassemblement sur le parking des navettes au lieudit « les Mouilles du Moulin » dans le but de mettre en sécurité les enfants, durant la saison d'hiver 2008/2009, soit du 15 décembre 2008 au 30 avril 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de signer une convention d'occupation temporaire, à titre précaire et révocable pour la période allant du 15 décembre 2008 au 30 avril 2009, moyennant une redevance mensuelle de 50 € soit un montant total pour la saison d'hiver de 200 €.

Il est précisé que pour les deux conventions évoquées ci-dessus les frais d'assurance et de mise en sécurité du site seront à la charge de l'E.S.F.

Déclaration de soutien à la candidature d'Annecy aux Jeux Olympiques d'hiver de 2018.

Le Conseil Municipal décide d'apporter son soutien à la candidature d'Annecy à l'organisation des Jeux Olympiques de 2018 qui s'inscrit dans un projet de territoire mettant en évidence le respect de l'authenticité et de l'environnement naturel de notre département.

L'accueil des Jeux Olympiques constituera un outil de développement pour l'activité économique et touristique de la Haute-Savoie et de l'ensemble de ses massifs.

Le Conseil Municipal demande à l'Association des Maires de se faire le relais de son soutien auprès du Comité d'Organisation d'Annecy Haute-Savoie 2018.

Avenant à la régie de recettes de la structure multi-accueil « la Souris Verte »

Par délibération du Conseil Municipal en date du 24 octobre 1989 a institué la régie de recettes « Halte-garderie ». Elle fut modifiée par décision n° 01 du 2 janvier 2008 et il convient d'apporter une nouvelle modification à la régie existante destinée à l'encaissement des produits de la structure. Cette régie est étendue à l'encaissement du produit issu de la vente de bonnets. Le recouvrement du produit « bonnet » sera effectué par caisse enregistreuse.